

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanie Lepage	Numéro de permis 2015978	Date d'inspection Le 30 mai 2024	
Nom de l'établissement Garderie chez Nini		Numéro de téléphone (506) 235-0436	
Adresse 6395 17 Route Saint-Quentin NB E8A 2J8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Le ratio enfants / personnel est respecté lors de l'inspection de renouvellement.

Discussions concernant les documents à remplir en cas de maladies transmissibles (Annexe 11 et 12).

L'exploitante a complété les 10 heures de perfectionnement professionnel exigées dans l'année de renouvellement du permis.

Observations:

Les enfants faisaient des jeux libres. Ils ont ensuite rangé les jouets utilisés.

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année.

original signé par
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 mai 2024

Date

original signé par
Joanie Lepage

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 mai 2024

Date